



CORONAVIRUS

Modalités des examens des sessions de printemps *Spring exam sessions*

Coronavirus SARS-CoV-2. Image: CDC/ Alissa Eckert, MS; Dan Higgins, MAM

[English version below](#)

Chères étudiantes, chers étudiants,
Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Dans le contexte de la crise sanitaire majeure que nous traversons, l'Université de Genève déploie tous les efforts nécessaires pour assurer la **continuité des enseignements et des contrôles de connaissances associés**. Les sessions d'examens du semestre de printemps 2020 (mai-juin et août-septembre) sont donc maintenues afin de permettre au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de valider leur semestre. Une [directive](#) du Rectorat fixe le cadre de ces sessions.

La décision du Rectorat, prise en consultation avec les doyennes, doyens, directrices et directeurs de centres interfacultaires, s'est également nourrie des propositions qui lui ont été adressées par les étudiantes et étudiants au travers de leurs associations. La réflexion s'est fondée sur les multiples cas de figure auxquels sont confronté-es les étudiant-es de l'UNIGE: volonté de finir son parcours académique dans les délais prévus; crainte d'un échec lié à des conditions de préparation détériorées; mobilisation à l'hôpital, à l'armée ou à la protection civile; engagements solidaires au profit de la communauté; besoin d'obtenir les crédits nécessaires à mener un futur projet de mobilité ou égalité de traitement avec les étudiant-es de l'UNIGE actuellement en mobilité OUT.

Le maintien des deux sessions, l'annulation des examens échoués et les congés accordés nous permettent de répondre au mieux à ces différentes situations. De protéger aussi la valeur des crédits accordés par l'UNIGE, et partant celle des titres et diplômes qu'elle décerne, appelés à accompagner les étudiant-es tout au long de leur parcours professionnel comme personnel.

Maintien du calendrier des sessions de printemps

Les calendriers initialement annoncés par les Facultés, centres et instituts interfacultaires pour la fin des enseignements comme pour les sessions d'examens de mai-juin et août-septembre 2020 sont maintenus.

Afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux étudiant-es qui suivent des enseignements dispensés intégralement à distance, l'Université a acquis une licence Campus pour [Zoom](#), permettant un usage illimité de cette plateforme par les enseignant-es, les collaborateur-trices et les étudiant-es.

Annulation des examens échoués

Si les crédits rattachés à un enseignement ne sont pas acquis suite aux évaluations de la session de mai-juin 2020, l'échec à l'examen ne sera pas comptabilisé comme une tentative et les délais d'études seront rallongés si nécessaire, et ce pour chaque enseignement concerné. Chaque faculté, centre ou institut interfacultaire fixe les modalités de mise en œuvre.

Les étudiant-es qui ne se présentent pas à une ou des évaluations de la session de mai-juin 2020 sont automatiquement excusés. Leur absence n'est donc pas considérée comme une tentative. Les délais d'études seront rallongés si nécessaire, et ce pour chaque enseignement concerné. Chaque faculté, centre ou institut interfacultaire fixe les modalités de mise en œuvre.

Le cas particulier des concours (notamment pour les étudiant-es de première année de la Faculté de médecine et pour l'entrée en formation en enseignement primaire de la FAPSE) est actuellement à l'étude et reste réservé.

Il fera l'objet d'une communication séparée des facultés, centres et instituts interfacultaires concerné-es.

Modalités détaillées des examens

Les nouvelles modalités respecteront bien sûr les principes d'interdiction de l'arbitraire et d'égalité de traitement, comme rappelé le 18 mars dernier. Les évaluations et leurs modalités tiendront compte des conditions d'étude particulières de ce semestre.

Les modalités détaillées de contrôle des connaissances pour les sessions de mai-juin 2020 et d'août-septembre 2020 sont actuellement élaborées par les facultés, centres et instituts interfacultaires qui les communiqueront aux étudiant-es dès leur validation, mais au plus tard **le 28 avril 2020**.

- **Pour les examens se déroulant à une date et sur une plage horaire déterminées**, par exemple les examens oraux ou les sessions QCM, la durée comme le type d'examen seront arrêtés au plus tard à cette date. Leur organisation à distance ou en présentiel restera toutefois sujette à l'évolution de la situation sanitaire.
- **Pour les autres examens** qui font l'objet de modalités particulières liées à la situation actuelle, par exemple les travaux à rendre, ces modalités seront maintenues pour la session de mai-juin 2020 sans retour au présentiel, même en cas d'amélioration de la situation sanitaire.

Etudiant-es mobilisé-es et engagé-es pour la communauté

A leur demande et **jusqu'au 30 avril 2020**, les étudiantes et étudiants réquisitionné-es ou mobilisé-es ce semestre par l'armée, le milieu hospitalier ou toute autre institution publique se verront accorder un congé d'un semestre pour le semestre de printemps 2020. La même disposition s'applique à tous les étudiant-es qui en feront la demande, et notamment à celles et ceux qui sont engagé-es dans des actions de solidarités au profit de la communauté. Les bénéficiaires de ce congé ne pourront pas se présenter aux sessions de mai-juin et août-septembre 2020.

Le site unige.ch/coronavirus est mis à jour quotidiennement, nous vous encourageons à le consulter régulièrement.

Nous sommes pleinement conscient-es des circonstances inédites dans lesquelles vous toutes et tous, étudiant-es comme enseignant-es, allez aborder ces sessions. C'est grâce à votre engagement,

à l'énergie et à la créativité que vous avez déployées, que notre université peut affronter cette situation sans précédent. La communauté que nous formons a su faire preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation hors du commun, qui nous honorent toutes et tous et dont je tiens à vous remercier sincèrement.

Yves Flückiger
Recteur

Dear students and colleagues,

During this major public health crisis, we are doing everything in our power **to ensure that classes and student evaluations can continue** here at the University of Geneva. The exam sessions for the spring 2020 semester (May-June and August-September) will therefore go ahead as scheduled to enable as many students as possible to complete their semester. The Rectorate has issued a [directive](#) setting out the framework for these exam sessions.

The Rectorate reached this decision after consulting with the Deans and the Directors of our interfaculty Centres, and after considering the proposals put forward by the student associations. We took into consideration the various situations in which UNIGE students currently find themselves: some would like to complete their studies as scheduled; some are worried about failing given the challenging study conditions; some have been called up to help at the hospital, with the army or for civil protection purposes, or are working to support their community; some need the credits for their upcoming exchange program and some who are currently on an exchange abroad deserve equal treatment.

The best way to respond to these various situations is to go ahead with the two exam sessions, to ensure that any failed exams are not counted, and to offer students the possibility of taking leave. We also need to safeguard the value of the credits and therefore the degrees and other diplomas awarded by UNIGE, since these will stay with students throughout their lives and careers.

No change to the spring exam schedule

The dates initially announced by the Faculties and interfaculty Centres and Institutes for the end of this semester's classes and for the May-June and August-September 2020 exam sessions will remain the same.

To provide the best possible learning conditions for students who are taking courses given fully online, the University has acquired a campus license for [Zoom](#) so that teachers, employees and students have unlimited access to this platform.

Failed exams will not count

If you do not obtain the credits for a given course following the May-June 2020 exam session, the fail will not be counted as an attempt and study completion deadlines will be extended where necessary. This rule will apply to all affected courses. Each Faculty and interfaculty Centre and Institute will determine how this will be implemented.

Students who don't show up for an exam in the May-June 2020 exam session will be automatically excused. Their absence will not count as an attempt. Study completion deadlines will be extended

where necessary, and this rule will apply to all affected courses. Each Faculty and interfaculty Centre and Institute will determine how this will be implemented.

The above rules do not apply to competitive exams (including those for first-year medical students and the entrance exams for the FAPSE primary education course). An alternative procedure is currently under discussion. The Faculties and interfaculty Centres and Institutes concerned will shortly inform their students.

Evaluation methods

The new evaluation methods will, of course, comply with the need to guarantee consistent and equal treatment, as announced on 18 March. They will also take account of the exceptional study conditions during this semester.

The evaluation methods for the May-June and August-September 2020 exam sessions are currently being drawn up by the Faculties and interfaculty Centres and Institutes, and students will be informed of these details once they have been approved, by **28 April 2020 at the latest**.

- **For evaluations scheduled at a given date and time**, such as oral and multiple-choice exams, the length and type of exam will be decided by the above deadline at the latest. Whether they will be held remotely or on site will depend on how the public health situation develops.
- **For other evaluations**, such as coursework assignments, the special conditions being applied as a result of the current situation will remain in place for the May-June 2020 session, and there will be no on-site evaluations, even if the public health situation improves.

Students called up for public service or supporting their community

Students who have been called up by the army, a hospital or another public institution can be granted leave for the 2020 spring semester. They must submit their request by **30 April 2020**. All other students, especially those who are supporting their community, can also submit a request. Students who have been granted leave cannot take exams during the May-June or August-September 2020 exam sessions.

We would encourage you to regularly check our unige.ch/coronavirus website, which is updated daily.

We are well aware that the circumstances in which these exam sessions will take place are unprecedented for everyone – students and teachers alike. It is thanks to your commitment, energy and creativity that the University is able to rise to this exceptional challenge. Our community has shown extraordinary resilience and an amazing ability to adapt. This is something that we can all take pride in and for which I wish to sincerely thank you.

Yves Flückiger
Rector